

FAQ - Les enfants en voyage - Enseignement

Soumis par Cyril
10-12-2009

Comment se gère l'enseignement (à distance) avec 2 enfants en bas âge lorsque l'on change très souvent d'adresse ou bien lorsque l'on n'a pas d'adresse fixe ?

Un point important : en France, l'école n'est pas obligatoire, c'est l'enseignement qui l'est. Ainsi, un enfant n'a pas l'obligation de fréquenter un établissement scolaire mais doit recevoir un enseignement. Celui-ci peut-être par correspondance et ainsi suivi par des instituteurs spécialisés dans ce type d'enseignement. L'organisme qui gère ce fonctionnement est le CNED. Les parents assurent tout de même une bonne partie de l'enseignement aidés de nombreux fascicules prévus à cet effet. Et des devoirs sont à renvoyer régulièrement en France, ils seront corrigés par une équipe enseignante et les résultats seront communiqués à la famille. Plus le niveau est élevé, plus il y a de matières et donc plus il y a de fascicules à emporter. Il faut donc compter entre 7 kg (primaires) et 15 kg (collège, lycée) de photocopies et livres. C'est beaucoup, mais en voyage, cela peut se gérer de différentes façons : soit le voyage se fait en camping-car et là pas de souci, il suffit de trouver un peu de place pour ces revues, soit le voyage se fait à sac-à-dos, et là, il faudra de préférence faire plusieurs lots en fonction du programme, partir avec seulement le premier puis se faire envoyer les suivants à différents endroits du périple. Il faut cependant connaître à l'avance l'itinéraire ou tout du moins quelques points de chute certains. L'envoi peut se faire chez des connaissances ou en poste restante. Il est également possible de faire l'envoi dans certaines ambassades de France, mais il vaut mieux demander avant si l'ambassade en question est d'accord.

Pendant le voyage nos filles n'étaient pas en âge d'être scolarisées (3 et 5 ans), nous n'avons donc pas eu à gérer cet enseignement.